

1) Pouvez-vous nous indiquer, en détaillant le plus possible, le déroulement des diverses phases prévues pour votre projet d'agrandissement, d'aménagement et de construction et les coûts associés à la réalisation pour chaque opération?

PHASE AUTOMNE 2003

Construction d'un amphithéâtre sportif (court n°1), dans l'alignement avec le court central et le bâtiment de tennis intérieur et comprenant les caractéristiques suivantes:

- Enceinte à demi-souterraine, à structure modulaire comprenant la construction de la fosse de gradins en béton et de 2 500 sièges;
- Aménagement des espaces sous les gradins hors-sol pour accueillir des espaces de services, des sanitaires, des concessions alimentaires et de l'entreposage;
- Construction d'une rampes d'accès;
- Éclairage du terrain de tennis.
- Plate-forme de circulation en béton, au niveau du sol, donnant accès à 2 500 sièges dans des gradins hors-sol en béton préfabriqué sur une structure d'acier;
- Construction d'un plancher de béton d'une profondeur de 6,5 mètres, permettant l'aménagement de structures temporaires (salons de groupes ou autre)
- Aménagement de passerelles en acier avec garde-corps en métaux ouvrés, reliant les modules de gradins;
- Accès aux salons de groupes via quatre escaliers sur structure d'acier localisés aux quatre coins du court;

Pour un montant approximatif de : 5.3 millions

Agrandissement du bâtiment des tennis intérieurs du côté du stationnement, dans le même langage architectural que la partie existante. De façon plus spécifique:

- Construction de quatre nouveaux terrains dont deux correspondent aux dimensions standards pour accueillir des tournois de calibre international;
- Ajout de sanitaires à l'arrière du bâtiment;
- Agrandissement des vestiaires et ajout d'espaces d'entreposage;
- Réaménagement du stationnement permanent pour permettre l'agrandissement des courts intérieurs.

Pour un montant approximatif de 2.7 millions

Modification des infrastructures comprenant les travaux suivants:

- Retrait du transformateur électrique sur socle de la place centrale;
- Retrait du branchement à 4 kV et de la ligne aérienne;
- Augmentation de la capacité d'alimentation et de distribution;
- Relocalisation de la centrale électrique dans le centre de tennis intérieur;
- Mise sous terre des conduits électriques.

Pour un montant approximatif de 1.8 millions

PHASE PRINTEMPS 2004

Aménagement paysager du site, comprenant les travaux suivants:

- Intégration de la piscine existante aux aménagements paysagers;
- Aménagement de sentiers et d'allées;
- Plantation d'arbustes et d'arbres ornementaux;
- Implantation de nouveaux lampadaires porte-bannières;
- Construction d'une agora extérieure naturelle, entre la piscine et le centre de tennis, qui servira pour des spectacles en plein air, de l'animation populaire et pour la détente;
- Réaménagement du stationnement de la rue Faillon;

- Signalisation du site.

Pour un montant approximatif de 600 000 \$

Relocalisation des courts extérieurs:

- Déplacement de 7 courts de tennis;
- Aménagements paysagers en périphérie afin de les intégrer visuellement

Pour un montant approximatif de 800 000 \$

Les montants indiqués sont émis à titre indicatif uniquement et exclus les frais indirects (honoraires professionnels, frais financiers, etc.).

2) Sur les 3000 sièges du court no 1, quelle est la proportion de sièges réservés actuellement aux détenteurs de billets du court central et le nombre de sièges mis en vente libre?

Aucun siège n'est présentement mis en vente libre. Les installations actuelles, en majorité des bancs plutôt que des sièges, ne sont pas adéquats pour ce faire. Toutes les places du Court 1 sont disponibles pour les détenteurs de billets du Court central.

3) Est-ce que les joueurs invités aux Internationaux s'entraînent actuellement sur les courts intérieurs? Si non, pourquoi?

Les courts intérieurs sont aménagés pour le salon des joueurs, certains salons corporatifs, et pour les locaux des 1000 bénévoles du tournoi. Le tournoi se déroule à l'extérieur uniquement. La différence entre le jeu à l'extérieur et en salle est énorme et les joueurs ne veulent pas s'entraîner en salle pendant un événement extérieur.

4) Il semble y avoir discordance entre l'espace couvert par les zones 1, 2 et 3 tel que montré à l'acétate no 15 et les superficies indiquées à l'acétate no 14 comparant les propositions de février 2003 et de mai 2003. A l'acétate 14, on indique une diminution de l'aire des zones 1 et 2 dans la proposition de mai alors qu'à l'acétate 15 les superficies semblent être restées les mêmes. Expliquez.

Voir document en annexe illustrant, en superposition, la proposition de février et de mai 2003. La configuration de l'aire publique est différente d'une proposition à l'autre. À l'analyse de la carte, vous constaterez que le déploiement de la zone 1 et de la zone 2 s'avance moins au nord.

5) Pouvez-vous compléter le tableau suivant concernant la superficie actuelle de l'aire publique.

Superficie de l'aire publique disponible (m²)			
	Situation actuelle	Proposition février 2003	Proposition mai 2003
Zone 1	14 000	4 450	4 150
Zone 2		11 800	11 350
Zone 3 (sur demande)	0	2 550	3 300
Total de superficie	14 000	18 800	18 800

Présentement, il n'existe qu'une seule zone.